

Dossier de candidature

Conseil municipal des enfants 2021-2023

Inscription jusqu'au 22 octobre

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés



**Viens participer à la vie de la
commune !**

Fiche de candidature

Nom Prénom

Date de naissance Age

Adresse

Code postal Ville

École Classe de (niveau)..... Enseignant

Du 4 octobre au 22 octobre : Je dépose ma candidature avec un dossier rempli et signé.

Du 25 octobre au 15 novembre : Je présente mes actions, mes projets et je dépose ma profession de foi à l'ALSH, à l'espace jeunes ou en mairie pour affichage dans mon école.

Mardi 16 novembre : Je vote pour élire les membres du CME.

Mardi 23 novembre : Si je suis élu(e), je participe à une séance plénière pour l'installation du CME 17h00 à 18h00.

Je soussigné(e)

Déclare me présenter aux élections du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour 2021-2023 et m'engage à participer aux commissions et aux séances plénières.

Représentants légaux :

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Numéro de téléphone Courriel@.....

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Numéro de téléphone Courriel@.....

Fait à Le

Signature des parents

Signature du (de la) candidat(e)

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

Représentant légal de l'enfant.....

Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire campagne au conseil municipal des enfants (CME) de Plumergat pour le mandat de 2021-2023.

S'il est élu(e), j'autorise :

Mon enfant à partir seul des réunions de commissions, séances plénières et manifestations sur la commune.

Mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la ville pour tout déplacement dans le cadre du CME.

Les services à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre du CME pour les utiliser dans les supports de communication (presse, site internet de Plumergat...)

Je suis informé que :

- Mon enfant **participera aux commissions** qui auront lieu **les mardis de 17h00 à 18h00, un mardi entre chaque période de vacances scolaires** ainsi qu'aux **séances plénières (1 fois par trimestre)** qui auront lieu à la mairie à Plumergat ou à la mairie annexe à Mériadec.

- le responsable du CME prendra toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant (ex : transfert en pédiatrie ou aux urgences) et à se conformer à toutes les décisions du médecin/pompier concernant les soins d'urgence à apporter.

- des informations concernant le CME seront transmises par courriel.

Signature des parents

Tes motivations

Pourquoi souhaites-tu être élu au conseil municipal des enfants ?

.....
.....
.....

Sur quels projets souhaiterais-tu réfléchir ? Quelles actions souhaiterais-tu mettre en place sur la commune ?

.....
.....
.....

Quelles sont tes passions, tes loisirs ?

.....
.....

Quel est ton animal préféré ?

.....

Décris-toi en un mot, une expression ou un dessin ?

Ton affiche de campagne

Réalise sur une feuille A3 ton affiche de campagne. Cette affiche devra être transmise avec le dossier de candidat en version papier ou en version numérique Word ou PDF par mail à espacejeunes.mairie@plumergat.fr. Les affiches pourront être copiées par le biais du service enfance jeunesse afin qu'elles soient affichées dans les écoles et les périscolaires.

Charte du jeune conseiller(ère)

Nom et prénom du jeune conseiller(ère).....

Si je suis élu(e) au conseil municipal des enfants de Plumergat, je **m'engage pendant mon mandat de 2 ans à :**

- Respecter le règlement intérieur.
- Être tolérant, honnête, respectueux envers les autres élus, membres du CME et toute autre personne.
- Appliquer les règles de savoir-vivre et rester courtois en toute occasion.
- Écouter l'autre même si son point de vue est différent du mien.
- Être le relais d'information entre le CME et mes camarades.
- Être attentif et défendre mes idées dans une attitude citoyenne.
- Proposer des projets et m'investir tout au long de leur réalisation.
- Assister aux réunions de commissions, aux séances plénières, aux cérémonies officielles et aux manifestations...
- Avertir l'animateur en cas d'impossibilité d'assister à une séance de travail en commission, en séance plénière ou à une manifestation suite à une invitation.
- Remettre un courrier de démission dans le cas où je quitterai mes fonctions d'élu (déménagement sur une autre commune...)

Fait à Plumergat, le

Signature du candidat(e)

Signature des parents

Règlement de fonctionnement du CME

1. Les objectifs

Le conseil municipal des enfants (CME) a pour but de permettre aux enfants d'être force de propositions, d'actions et de projets sur la commune.

Le fonctionnement est ludique et convivial pour les enfants.

Le CME échange et travaille sur des projets ou des actions en cohérence avec les différentes orientations municipales et en lien avec les services de la commune.

Les jeunes élus sont invités aux temps forts de la ville et aux commémorations.

Le CME a pour objectif de permettre aux enfants de s'investir au sein de la commune.

Le CME prépare les enfants à devenir des adultes responsables et des citoyens actifs.

Il contribue également à renforcer le lien social et intergénérationnel.

2. La composition

Le CME est composé de 13 conseillers élus pour une durée de deux ans en tenant compte de la proportion d'enfants Plumergatais de CM1-CM2 des 4 écoles pour la répartition. La composition sera la suivante : 4 enfants de l'école Saint Gilles, 3 enfants de l'école Xavier Grall, 3 enfants de l'école Saint Joseph et 3 enfants de l'école Arlequin Bleu.

Les enfants doivent être scolarisés dans les écoles de Plumergat et Mériadec en classe de CM1 CM2 et résider sur la commune.

3. Attributions

Les membres du CME donnent leur avis, font des propositions et montent des projets. Les élus sont répartis en commissions. Ces réunions ont lieu à la mairie à Plumergat ou à la Mairie Annexe à Mériadec une fois entre chaque période de vacances scolaires le mardi de 17h à 18h. Toutefois, les horaires pourront évoluer en fonction de l'emploi du temps des jeunes notamment lors du passage en 6ème.

Une réunion plénière réunissant les différentes commissions a également lieu chaque trimestre. Concernant le lieu de ces temps d'échange, il y aura une alternance entre Plumergat bourg et Mériadec. En cas de difficulté pour les déplacements, un transport en minibus pourra être envisagé.

Un planning sera établi sur l'année et transmis aux familles.

4. Durée du mandat

Le mandat est mis en place pour deux ans.

En cas d'empêchement, les jeunes élus s'excusent auprès du coordinateur. Suite à trois absences consécutives non justifiées, le jeune conseiller pourra être démis de ses fonctions. Dans ce cas, le candidat suivant ayant obtenu le plus de voix pourra prendre sa place.

En cas de déménagement, de maladie ou d'incapacité à poursuivre son mandat, l'élu pourra démissionner par courrier adressé à Madame le Maire.

En cas de propos ou de comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions, l'élu au CME peut perdre son mandat.

5. Rôle des élus

Les élus du CME sont les représentants de tous les enfants de la ville. Ils sont tenus de communiquer avec leurs camarades et de rendre compte le plus souvent possible de leur projet par tous les moyens qui sont à leur disposition (affichages, exposé oral, retour dans les classes). Pour cela, ils peuvent solliciter leur enseignant, leur animatrice ou animateur pour les aider à organiser la communication.

Chaque membre du CME s'engage à participer activement aux réunions de commissions et aux séances plénières.

6. Les élections

Les élections ont lieu tous les deux ans. Le dossier ainsi qu'une affiche A3 de candidature sera disponible à l'ALSH, à l'espace jeunes et en mairie.

En remplissant un dossier de candidature, l'enfant s'engage à remplir son mandat jusqu'à son terme.

Pour être validé, le dossier doit être complet, signé par l'enfant et une autorisation parentale doit également être signée par les deux parents.

Tout dossier incomplet ou remis après la date limite des dépôts des candidatures sera refusé.

Une fois le dossier et l'affiche déposés et complétés, les enfants peuvent commencer leur campagne électorale. Les affiches de candidature seront visibles dans les écoles à partir du 25 octobre.

Les élections sont organisées à Mériadec dans la mairie annexe pour l'école Xavier-Grall, dans la cour de l'école pour les enfants de Saint-Gilles et à la mairie de Plumergat pour les écoles Saint-Joseph et Arlequin bleu.

Le vote est réalisé par suffrage direct à un tour, à bulletin secret.

Les candidats ayant obtenu le plus de voix, sont déclarés élus.

En cas d'égalité des voix, le plus jeune des deux sera élu.

7. Le travail en commission

En début de mandat, les jeunes élus échangeront leurs idées à partir de la mise en commun de leurs projets de campagne ce qui permettra de définir deux commissions de travail.

Les jeunes élus seront répartis selon leur choix, dans les deux commissions définies par le CME.

Une fois le conseil municipal mis en place, un calendrier des réunions sera remis à chaque candidat. De plus, avant chaque rencontre, une convocation par courriel sera envoyée aux jeunes élus, aux parents ainsi qu'aux partenaires (selon les besoins des projets).

Concernant les conditions sanitaires, nous nous adapterons à la réglementation en vigueur lors de chaque rassemblement.

8. Les séances plénières

Au nombre de trois ou quatre par an. Elles ont pour but de présenter à l'ensemble des treize conseillers élus les différents projets mis en place dans chaque commission.

Ces réunions permettront d'informer l'avancée du travail des commissions et des projets en cours, de faire un bilan et d'évaluer les actions qui auront été mis en œuvre. Elles permettront également de réfléchir à de nouvelles idées pour l'année suivante.

Il sera également possible de présenter certains projets en conseil municipal, en commission enfance jeunesse, lors de cérémonies officielles ainsi qu'aux élus adultes pour validation et lancement de leur réalisation.

La première réunion plénière se déroulera fin novembre pour la mise en place effective du CME. Cette séance sera consacrée à l'installation officielle des élus dans leur mandat ainsi qu'à la présentation de leurs idées, projets de leurs campagnes. Lors de cette réunion, les thématiques des deux commissions seront également définies et les enfants se répartiront dans ces commissions.

En fin de mandat, une séance plénière est mise en place afin de faire le bilan des deux années passées au CME.

Une convocation sera également envoyée par courriel avant chaque réunion.

9. Budget

Un budget de fonctionnement est voté et prévu par le conseil municipal chaque année afin de pouvoir réaliser les projets du CME.

Fait à Plumergat,

Signature du candidat(e)

Signature des parents

(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)